



Sécurité électrique BT - Habilitation BE Manoeuvre- B0-H0(V)

Présentiel - Synchron

Public Visé

Le personnel appelé à accéder sans surveillance aux locaux d'accès réservés aux personnes habilitées (local TGBT, poste de transformation, armoires et tableaux électriques divisionnaires) pour effectuer des manœuvres d'exploitation et d'urgence et accompagner une personne habilitée (interne ou externe) dans les locaux électriques.

Pré Requis

Aucun prérequis

Objectifs professionnels

Effectuer des opérations d'ordre non électrique ou électrique en respectant les prescriptions de sécurité de la norme NFC18-510 (sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique).

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Différencier les grandeurs électriques
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Réaliser les différentes manœuvres
- Interpréter un schéma électrique et reconnaître le matériel à partir de leurs symboles
- Identifier les risques et prendre les mesures de sécurité lors des opérations
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage approprié
- Déterminer les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir

Contenu de formation

DISTINGUER LES GRANDEURS ELECTRIQUES TELLES QUE :

- Courant
- Tension
- Résistance
- Puissance
- Alternatif, continu

ENONCER LES EFFETS DU COURANT ELECTRIQUE SUR LE CORPS HUMAIN (ELECTRISATION, BRULURE...)

DONNER LES NOMS ET LES LIMITES DES DIFFERENTS DOMAINES DE TENSION

CITER LES ZONES D'ENVIRONNEMENT ET DONNER LEURS LIMITES

DECRIRE LE PRINCIPE D'UNE HABILITATION

DONNER LA DEFINITION DES SYMBOLES D'HABILITATION

LISTER LES PRESCRIPTIONS ASSOCIEES AUX ZONES DE TRAVAIL ET LES LIMITES DE L'HABILITATION BE MANŒUVRES

CITER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE ET LEUR FONCTION (BARRIERE, ECRAN...)

ENONCER LES RISQUES LIES A L'UTILISATION ET A LA MANIPULATION DES MATERIELS ET OUTILLAGES UTILISES DANS L'ENVIRONNEMENT

DECRIRE LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL

DECRIRE LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE

LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL D'ORIGINE ELECTRIQUE

LA CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE DANS UN ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE

Version : HABELEC18510-20260112

ASFO ADOUR - Agence Ustaritz - 116 Impasse de Guadeloupe - 64480 USTARITZ

Tél. : 05 59 46 14 41 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.bayonne@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500046 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
 - Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 - V.1 -



Méthodes et outils pédagogiques

- Formation en présentiel (en centre de formation ou sur site extérieur) ou hybride (blended learning) avec une partie préalable à distance (mode visioconférence) et une partie présentielle pour mise en situation pratique sur des installations représentatives de l'environnement de travail (minimum 20% de la durée totale du parcours). Voir § DATES, MODALITES ET DELAIS D'ACCES
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : alternance d'apports théoriques, d'activités apprenantes en face à face ou collectives, d'échanges de retour d'expériences, et de mises en situation sur des installations représentatives de l'environnement de travail

Modalités d'évaluation

Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation :

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de formation : contrôle continu de la progression du stagiaire et évaluation finale par contrôle de connaissances par QCM (papier et/ou informatisé) et mises en situation pratique sur installations techniques
- Formation certifiante : les habilitations électriques sont inscrites au Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait sont enregistrées en tant que formations certifiantes. Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur.
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialiste du domaine de la prévention des risques électriques

Sanction formation

Attestation de formation

Formation non inscrite au RNCP/Répertoire Spécifique des certifications professionnelles et de ce fait non éligible au CPF.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

Sur la base du contrôle continu et des résultats à l'évaluation finale, l'organisme de formation délivre un avis (favorable ou défavorable) et des préconisations par rapport au(x) titre(s) d'habilitation identifié(s) par l'employeur selon la norme NFC18510 : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique

A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION. L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'EMPLOYEUR en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment :

- de la complexité ou fréquence des OPERATIONS ;
- de l'évolution technologique des matériels ;
- de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

La durée de validité du titre d'habilitation qui sera délivré par l'employeur est de 3 ans (conformément à la recommandation de la norme NFC18510).

Dates et lieux

Mont de Marsan en 2026 :

19 et 20 janvier matin / 26 et 27 mars matin / 26 et 27 mai matin / 29 et 30 juin matin / 24 et 25 septembre matin / 23 et 24 novembre matin / 14 et 15 décembre matin

Saint Paul les Dax en 2026 :

5 et 6 janvier matin / 2 et 3 février matin / 9 et 10 mars matin / 23 et 24 avril matin / 18 et 19 mai matin / 1 et 2 juin matin / 6 et 7 juillet matin / 3 et 4 août matin / 3 et 4 septembre matin / 5 et 6 octobre matin / 2 et 3 novembre matin / 30 novembre et 1 décembre matin

Ustaritz en 2026 :

12 et 13 janvier matin / 23 et 24 février matin / 19 et 20 mars matin / 27 et 28 avril matin / 15 et 16 juin matin / 20 et 21 juillet matin / 14 et 15

Version : HABELEC18510-20260112

ASFO ADOUR - Agence Ustaritz - 116 Impasse de Guadeloupe - 64480 USTARITZ

Tél. : 05 59 46 14 41 - Site internet : www.asfo-adour.org - E-mail : asfo.bayonne@asfo-adour.org - N° Siret : 78209967500046 - N° TVA Intra. : FR84782099675 - Code NAF : 8559A

- Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 72400000340 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine -
- Certification QUALIOP1 N° 2401_CN_04160 - V.1 -





Sécurité électrique BT - Habilitation BE Manoeuvre- B0-H0(V)

septembre matin / 12 et 13 octobre matin / 16 et 17 novembre matin / 7 et 8 décembre matin

Parentis-en-Born en 2026 :

5 et 6 mars matin / 1 et 2 octobre matin

 Durée	Effectif	 Tarifs
10.50 Heures 1.5 Jours De 3 à 8 Personnes <i>Durée de mise en pratique : 2.30 Heures</i>		Inter (Par personne) : 325.00 € HT Intra (Par jour) : 870.00 € HT

Modalités d'entrée en formation

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement (niveau débutant, expérimenté, recyclage...).

Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (techniques, organisationnels et/ou pédagogiques) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : <https://www.asfo-adour.org/nos-documents>

Informations complémentaires

Chiffres clés Qualité : Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Formation certifiante : Taux d'obtention de la certification : sur <https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite>

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

Possibilités de financement : Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur <https://www.asfo-adour.org/information-formation>

Règlement intérieur téléchargeable sur <https://www.asfo-adour.org/nos-documents> . L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour disponibles sur <https://www.asfo-adour.org/nous-contacter>

Déclaration d'Activité ASFO Adour enregistrée sous le numéro **72 40 00003 40**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Contactez-nous !

Laurent LE MERRER
Conseiller en Formation

Tél. : 0558911900
Mail : laurent.lemerrer@asfo-adour.org